

# ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 20 AOÛT 1868.

---

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

---

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1868, *un Discours sur J.-J. Rousseau.*

Le prix a été décerné au discours inscrit sous le n° 19, portant pour épigraphe: *Je ne voyais personne penser comme moi...* (J.-J. Rousseau, 1<sup>er</sup> dialogue), dont l'auteur est M. GIDEL, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte.

L'Académie a décidé qu'il serait accordé deux mentions honorables ;

L'une au discours inscrit sous le n° 6, portant pour épigraphe : *Non est magnum ingenium sine mixtura dementiæ* (Sénèque, de *Tranquillitate animi*) ;

L'autre au discours inscrit sous le n° 24, portant pour épigraphe : *Justice et pitié pour le génie de Rousseau* (Villemain, Littérature française au XVIII<sup>e</sup> siècle, 24<sup>e</sup> leçon), dont l'auteur est M. Compayré, professeur de philosophie au lycée de Pau.

---

## PRIX MONTYON

DESTINÉS. AUX ACTES DE VERTU.

---

L'Académie française a décerné :

Un prix de *trois mille francs* :

A la négresse NYPHÉ, au Mourillon, près Toulon, *Var*.

Un prix de *deux mille francs* :

A Raymonde OLIVE, à Arreau, *Hautes-Pyrénées*.

Cinq médailles de première classe de *mille francs* :

A Marie PLANCHAT, à Clichy-la-Garenne, *Seine* ;

- A Marie TRÉMOLET, à Buzeins, *Aveyron* ;  
A Marguerite GUENIN, à Chaumont, *Haute-Marne* ;  
A Marie-Anne FABIÉ, à Montpellier, *Hérault* ;  
A Anne-Thérèse MOUCHEFRIN dite THÉRON, à Nancy, *Meurthe*.

Quatorze médailles de seconde classe de *cinq cents francs* :

- A la dame GIRET, à Lacapelle, *Aisne* ;  
A Céline-Augustine DELATTRE, à Verlinghem, *Nord* ;  
A Séraphine POGAM, infirmière, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;  
A Germaine PRIEUR, à Samoreau, *Seine-et-Marne* ;  
A Marie SAUVAGNAT, à Paris, 3, rue Clotaire ;  
A Marie COUET, à La Flèche, *Sarthe* ;  
A Véronique HILAIRE, à Blois, *Loir-et-Cher* ;  
A Miette VERSANNE, à Bergerac, *Dordogne* ;  
A Catherine BIDEAU, à Marans, *Charente-Inférieure* ;  
A Jean-Baptiste AUDON, à Avignon, *Vaucluse* ;  
A Célestine CORMIER, femme VOISINOT, à Argenteuil, *Yonne* ;  
A Marie-Yvonne LE PAGE, à Saint-Brieuc, *Côtes-du-Nord* ;  
A Joséphine LIBERTÉ, veuve CHÈNE, à Caumont, *Ariège* ;  
A la dame PATTIER, à Grazay, *Mayenne*.

---

PRIX DE VERTU FONDÉ PAR M. SOURIAU.

---

Feu M. SOURIAU a légué à l'Académie française une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, ainsi que l'avait fait avant lui M. de Montyon.

L'Académie a décidé que la somme de *mille francs*, valeur du prix, serait remise en 1868, au sieur Jean PRÉVOT, surveillant de la navigation, à Libourne, *Gironde*.

---

## PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOËURS.

---

L'Académie française a décerné cinq prix de *deux mille francs* :

A M. MÉZIÈRES, pour l'ouvrage intitulé : *Étude sur Pétrarque*, 1 vol. in-8° ;

A MM. MARGUERIN et HUBAULT, pour l'ouvrage intitulé : *les Grandes Époques de la France*, 1 vol. in-8° ;

A M. l'abbé BAREILLE, pour la traduction des *Homélies de saint Jean Chrysostome, sur la sédition et l'amnistie d'Antioche*, contenues dans le tome III<sup>e</sup>, in-8°, de la traduction de ses œuvres, dont 9 volumes ont déjà paru ;

A M. MILLET, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de Descartes avant 1637, etc.*, 1 vol. in-8° ;

A M. PERROT, pour l'ouvrage intitulé : *Essais sur le droit public et privé de la république athénienne*, 1 vol. in-8°.

Quatre médailles de *quinze cents francs* :

A M. BONNEAU, pour son ouvrage intitulé : *Madame de*

*Beauharnais-Miramion, sa Vie et ses œuvres charitables,*  
1 vol. in-8°;

A M. Alfred NETTEMENT, pour l'ouvrage intitulé : *De la seconde éducation des filles*, 1 vol. in-12 ;

A M. AUDIAT, pour l'ouvrage intitulé : *Bernard Palissy, étude sur sa Vie et ses OEuvres*, 1 vol. in-12 ;

A M. THEURIET, auteur du recueil de poésies intitulé : *le Chemin des bois*, 1 vol. in-12.

---

#### PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné cette année le grand prix de la fondation GOBERT à M. DARESTE, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de France, depuis les origines jusqu'au règne de Louis XV*, 6 vol. in-8°.

Le second prix demeure décerné à M. Félix FAURE, pour l'*Histoire de saint Louis*, 2 vol. in-8°.

---

#### PRIX THIERS.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, doit être décerné tous les trois ans; il a été institué par le fondateur, pour

servir à l'encouragement de la littérature et des travaux historiques.

L'Académie ayant décidé que la première application du prix aurait lieu en 1868, le prix est décerné à l'ouvrage de M. Marius TOPIN, intitulé : *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, 1 vol. in-8°.

---

PRIX

FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

Le prix institué par feu M. le comte de MAILLÉ-LATOUR-LANDRY a été, dans les conditions de la fondation, décerné en 1868 à M<sup>me</sup> Adolphine BONNET, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *les Chants de l'âme*, 1 vol. in-8°.

---

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. BORDIN, pour l'encouragement de la haute littérature, a été décerné, cette année, à M. le marquis de NOAILLES, auteur de l'ouvrage intitulé : *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, 3 vol. in-8°.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. LAMBERT sera décernée cette année à M<sup>me</sup> BLANCHECOTTE, auteur du livre intitulé : *les Impressions d'une femme*, 1 vol. in-12.

Idf